

Liste des matériels subventionnables par le PVE

Attention : Une partie des matériels ne sera subventionnable qu'à partir de 2007

Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires

Tous les équipements (buses anti dérives, cuve rince-bidon...) et dispositifs de traitement des eaux phytosanitaires (biobacs, phytobacs, ...) figurant sur les listes publiées au Bulletin officiel du MEDD et du MAP sont éligibles. Cette liste n'est pas connue pour l'instant.

Equipement sur le site de l'exploitation	Aménagement de l'aire de lavage et de remplissage étanche avec système de récupération de débordements accidentels et clapet anti-retour. potence, réserve d'eau surélevée avec clapet anti-retour. volu-compteur programmable non embarqué pour éviter les débordements de cuve
Matériel spécifique du pulvérisateur	forfait de 3 000 € "kit environnement" subventionnable en cas d'acquisition d'un pulvérisateur répondant à la norme EN 12761 (comprend notamment la cuve de rinçage, le lave-mains, la rampe ajustable) et en substitution d'un équipement existant qui devra être réformé. Ce forfait pourra également être accordé pour un pulvérisateur d'occasion répondant à la norme après adaptation du kit. cuve de rinçage embarquée sur le pulvérisateur (ou sur le tracteur) avec kit de rinçage intérieur des cuves/kit d'automatisation de rinçage des cuves. système d'injection directe de la matière active, système de circulation continue des bouillies. matériel de précision permettant de réduire les doses des produits phytosanitaires (traitement face à face). matériel de précision permettant de localiser le traitement (dont kit semoir pour désherbage mixte).
Matériel de substitution	Matériel de lutte mécanique contre les adventices : bineuse, système spécifique de binage sur le rang, système de guidage automatisé pour bineuses, matériel spécifique de binage inter-rang, désherbineuse, herse étrille, houe rotative (Yetter), pailleuse et ramasseuses ou enrouleuses pour films organiques biodégradables. matériel de lutte thermique (échauffement létal, ...) type bineuse à gaz, traitement vapeur. matériel de lutte contre les ravageurs ou permettant une lutte biologique : filets tissés anti-insectes, filets insects proof et matériel associé. matériel d'éclaircissage mécanique et matériel mécanique permettant la maîtrise de la pression parasitaire provenant des résidus végétaux (retrait, broyage, enfouissement, ...) en arboriculture. matériel spécifique pour l'implantation de couverts herbacés "entre rang" et de couverts de zone de compensation écologique. matériel spécifique pour l'entretien par voie mécanique des couverts et de l'enherbement inter-rangs et des zones de compensation écologique épampreuse système de pulvérisation mixte avec traitement sur le rang et travail mécanique de l'interculture (dont désherbineuses)
Outils d'aide à la décision	station météorologique, thermo-hygromètre, anémomètre (matériel embarqué ou non) - montant de l'investissement pris en compte plafonné à 300 €.
Implantation de haies et dispositif végétalisé	En bordure de cours d'eau ou terrains identifiés comme "érosifs" - Acquisition des plants, main-d'œuvre. Les matériels pour l'implantation et l'entretien des haies sont éligibles dans le cadre collectif des Cuma en 2007.

Réduction des pollutions par les fertilisants

Matériel visant à une meilleure répartition des apports	matériel visant à une meilleure répartition (systèmes de débit proportionnel à l'avancement) et à moduler les apports. système automatisé de préparation et de recyclage des solutions nutritives avec tracabilité pour le secteur horticole et maraîcher. localisateurs d'engrais sur le rang (bineuse, semoir spécifique ou sur planche) et système de limiteur de bordure.
--	---

Réduction des pollutions par les fertilisants (matériels éligibles à partir de 2007)

Matériel spécifique en vue d'une amélioration des pratiques	matériel de semis spécifique pour le semis d'un couvert végétal des sols dans une culture en place ou pour le semis de cultures intermédiaires dans un couvert végétal (par exemple : semoirs sur bineuse ou sur déchaumeur). Eligible si souscription à une MAE CIPAN ou dispositif AERM. matériel spécifique pour l'entretien par voie mécanique des couverts et de l'enherbement inter-rangs (broyeur à axe vertical). Eligible si souscription à une MAE CIPAN ou dispositif AERM. appareils de mesures pour déterminer les besoins en eau (tensiomètres, capteurs sols, capteurs plantes, sondes capacitatives). équipements de maîtrise des apports d'eau à la parcelle (régulation électronique, système brise-jet, vannes programmables pour automatisation des couvertures intégrales, ...)
--	---

Lutte contre l'érosion (matériels éligibles à partir de 2007 dans des secteurs délimités)

Matériel améliorant les pratiques culturales	matériel pour casser la croûte de battance sur les cultures en place (par exemple : herse étrille, houe rotative). matériel permettant de limiter l'affinement de surface lors de semis et matériels de ce type ayant le même objet et équipant les semoirs (par exemple : chasse-débris rotatif, disque ouvreur, roulettes de rappui). effaceurs de traces de roues pour limiter les amorces de formation de ravines. matériel adapté sur planteuse permettant la formation de micro buttes empêchant le ruissellement de l'eau.
Matériel spécifique pour l'implantation de couverts et de l'enherbement inter-cultures	matériel de semis d'un couvert végétal des sols dans une culture en place. matériel de semis adaptés pour le semis de cultures intermédiaires dans un couvert végétal. matériel spécifique pour l'entretien par voie mécanique des couverts et de l'enherbement inter-rangs.
Implantation des haies et dispositifs végétalisés	En bordure de cours d'eau ou terrains identifiés comme "érosifs" - Acquisition des plants, main-d'œuvre. Les matériels pour l'implantation et l'entretien des haies sont éligibles dans le cadre collectif des Cuma.